

DECRET N° 74-330 du 5 décembre 1974

portant nomination de Commissaires aux
Comptes au Port Autonome de Cotonou.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU l'Ordonnance n° ~~73-71~~ du ~~16~~ ¹⁶ Octobre 1973, régissant les rapports
entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles
l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités
de Gestion ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du
Gouvernement ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant les
attributions des membres du Gouvernement ;
SUR Proposition conjointe des Ministres des Finances et des Tra-
vaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

ARTICLE 1er..- Sont nommés Commissaires aux Comptes au Port Autonome de
Cotonou :

- M. KOUSSE Alidou, Expert Comptable
- Mme HOUEHOUGBE Célestine, Administrateur Civil.

.../...

ARTICLE 2. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures, contraires, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 5 décembre 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances

Le Ministre des Travaux Publics,
Transports, Postes et Télécommunications,

Isidore AMOUSSOU

Capitaine Léopold AHOUEYA

Intendant Militaire de 3^e classe

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 SGP 4 SPD 2 DGP-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT 2
IGF-CNI-Cde Chanc.-DB-DCF 5 DGF 2 Intéressés 2 Port Autonome de Cotonou 2
JORD 1